



Position de l'AIIC sur l'interprétation à distance

L'AIIC s'engage à développer et à adopter des conditions de travail fondées sur des données probantes qui reposent sur des essais méthodiques afin d'assurer à la fois la qualité de l'interprétation et le bien-être des interprètes.

Comité exécutif.

Publié le 7 mars 2018. Mis à jour le 7 mars 2018

L'AIIC est la seule association internationale d'interprètes de conférence. Elle promeut des normes élevées de qualité et de déontologie au sein de la profession et défend les intérêts et le bien-être de ses membres. L'AIIC a toujours soutenu les configurations d'interprétation en personne (technologie, mode et conditions de travail) garantes de la qualité de l'interprétation et du bien-être des interprètes. Il en va tout autant des configurations d'interprétation à distance.

L'AIIC reconnaît que les développements actuels en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC) et l'application de ces technologies à l'interprétation de conférence pourraient avoir des répercussions très importantes sur le processus de communication multilingue dans son ensemble, y compris sur la qualité de l'interprétation de conférence et le bien-être des interprètes.

L'AIIC reconnaît que les TIC permettent de nouveaux modes de travail en interprétation. Parmi ces nouveaux modes, citons les installations où les interprètes n'ont pas de vue directe sur les orateurs ou les signeurs mais où ils reçoivent plutôt un signal audio ou audiovisuel indirect tributaire des TIC pour avoir vue sur les orateurs ou signeurs qui ne se trouvent pas physiquement au même endroit que les interprètes, ainsi que les installations où les interprètes d'une même équipe, voire d'une même cabine peuvent se situer dans des emplacements différents.

L'AIIC reconnaît que ces différents modes d'interprétation à distance donnent aux interprètes des informations sensorielles de quantité et de qualité variables ; que ces modes diffèrent quant aux possibilités de travailler efficacement en équipe ; et que de tels modes d'interprétation à distance pourraient présenter des enjeux à la fois technologiques et humains.



L'AIIC reconnaît que certaines modalités et installations d'interprétation à distance pourraient être plus propices à la qualité de l'interprétation et au bien-être des interprètes que d'autres.

L'AIIC reconnaît que les modes suivants d'interprétation à distance sont employés, tels qu'ils sont définis dans l'Annexe ci-jointe :

- Interprétation de visioconférence
- Interprétation d'audioconférence
- Visio-téléinterprétation
- Audio-téléinterprétation

L'AIIC reconnaît l'importance de toutes les normes ISO relatives à l'interprétation de conférence, à l'équipement d'interprétation et aux entrées sonores et visuelles transmises aux interprètes. L'AIIC souligne également que toutes les modalités d'interprétation à distance doivent satisfaire aux exigences applicables prévues dans ces normes de même qu'aux spécifications techniques propres à l'Association.

L'AIIC a développé des conditions de travail pour les interprètes de conférence qui travaillent sur place pour des interactions en personne.

L'AIIC reconnaît que les modes d'interprétation à distance sont perçus par les interprètes comme étant fondamentalement différents et que, par conséquent, ces modes nécessitent des conditions de travail clairement définies et adaptées à chaque mode précis.

L'AIIC reconnaît que lesdites conditions de travail s'appliquant aux modes d'interprétation à distance doivent être fondées sur des recherches indépendantes et objectives.

Par conséquent, l'AIIC, par l'entremise de son Groupe de travail sur l'interprétation à distance, s'engage à ne ménager aucun effort pour développer et adopter des conditions de travail fondées sur des données probantes qui prennent en compte tant la qualité de l'interprétation que le bien-être des interprètes. Ces données seront recueillies au moyen d'essais systématiques et méthodiques des modes d'interprétation à distance dans des environnements de travail réels.



Annexe

Termes et définitions

Les termes et définitions qui suivent ont été employés dans le premier sondage sur l'interprétation à distance de l'AIIC transmis à tous les membres le 8 janvier 2018.

Interprétation à distance

Interprétation grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC) d'un ou de plusieurs orateur(s) ou signeur(s) à distance lors d'un événement donné.

Interprétation de téléconférence

Interprétation grâce aux TIC d'un ou de plusieurs orateur(s) ou signeur(s) à distance où l'interprète a une vue directe sur tout ou partie des participants lors d'un événement.

1. Interprétation de visioconférence

Interprétation grâce aux TIC d'un ou de plusieurs orateur(s) ou signeur(s) où l'interprète voit l'orateur par vidéo et a une vue directe sur tout ou partie des participants lors d'un événement.

2. Interprétation d'audioconférence

Interprétation grâce aux TIC d'un ou de plusieurs orateur(s) à distance où l'interprète ne voit pas l'orateur mais a une vue directe sur tout ou partie des participants lors d'un événement.

Télé-interprétation

Interprétation grâce aux TIC d'un ou de plusieurs orateur(s) ou signeur(s) à distance où l'interprète n'a pas de vue directe sur les participants lors d'un événement.

1. Visio-téléinterprétation

Interprétation grâce aux TIC d'un ou de plusieurs orateur(s) ou signeur(s) où l'interprète voit l'orateur ou le signeur par vidéo mais n'a pas de vue directe sur les autres participants lors d'un événement.

2. Audio-téléinterprétation

Interprétation grâce aux TIC d'un ou de plusieurs orateur(s) à distance où l'interprète ne voit ni l'orateur ni les autres participants lors d'un événement.